

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE**

SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DE VILLE DE NORMANDIN, TENUE LE LUNDI 8 MAI 2017, À 20 HEURES, AU LIEU DÉSIGNÉ DES ASSEMBLÉES DÉLIBÉRANTES DU CONSEIL MUNICIPAL.

SONT PRÉSENTS : Mesdames les conseillères Claudette Cantin et Marie-Lou Darveau, messieurs les conseillers Daniel Boisclair, Michel Girard et Robin Gauthier.

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE MARIO FORTIN.

SONT AUSSI PRÉSENTS : M. Gilles Potvin et Mme Lyne Groleau.

EST ABSENT : Monsieur le conseiller François Potvin.

146-2017

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR
MONSIEUR LE MAIRE :

Monsieur le maire Mario Fortin procède à l'ouverture de l'assemblée à 20 heures. Il salue les personnes présentes et celles qui écoutent la séance à la Télévision communautaire.

147-2017

REVUE DE L'ORDRE DU JOUR :

Suite à la lecture de l'ordre du jour,

EN CONSÉQUENCE:

II EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Daniel Boisclair,

Que l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté et qu'il y ait possibilité d'inscrire de nouveaux items à VARIA jusqu'à écoulement de tous les items dudit ordre du jour.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée par monsieur le maire
2. Revue de l'ordre du jour
3. Déclaration de conflit d'intérêts
4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 10-04-2017, avec dispense de lecture
5. Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 24-04-2017, avec dispense de lecture
6. Suivi du procès-verbal
7. Dépôt du rapport financier 2016
8. Sollicitations, invitations, adhésions
9. Approbation des comptes du mois de mars 2017
10. Demande d'emprunt temporaire de 1 827 768 \$ en attente du financement à long terme du règlement 519-2017
11. Dérogation mineure au 1050 rue Saint-Joseph
12. Entérinement du protocole d'entente avec la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets et mandat de signature
13. Autorisation de passage - Challenge cycliste des Bleuets Desjardins
14. Sécurité civile - Modification de l'entente intermunicipale constituant la Régie GEANT
15. Avis de motion - Règlement numéro 523-2017 et 525-2017
16. Premier projet de règlement d'amendement 523-2017, modifiant le règlement de zonage numéro 424-2011
17. Premier projet de règlement d'amendement 525-2017, modifiant le plan d'urbanisme 423-2011
18. Programme Réhabilitation du réseau routier local (RIRL) - Plan et devis

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

19. Services professionnels - Réfection de la rue Julien
20. Soumissions - Tonte terrains de sports
21. Soumissions - Prêachat des équipements de réfrigération
22. Soumissions - Construction bonification véloroute
- ~~23. Pont La Doré / Normandin~~
24. Adoption du plan d'intervention révisé pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égout et des chaussées
25. Renouvellement de l'entente avec le Refuge animal
26. Officialisation d'engagements d'employés - Postes d'emplois d'été étudiants et remplaçant
27. Correspondance
28. Rapport des élus
29. Questions du public
30. Varia
 - a) Appui à Bilodeau Canada au ministère du Tourisme
 - b) Achat d'un véhicule utilitaire pour la CAO
 - c) Félicitations - Printemps en musique
31. Prochaine assemblée publique le 12-06-2017
32. Levée de l'assemblée

148-2017

DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS :

Aucune.

149-2017

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE
L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 10-04-2017,
AVEC DISPENSE DE LECTURE :

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil de la Ville de Normandin ont préalablement pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 10 avril 2017, et ce, au moins quarante-huit heures avant la tenue de la présente assemblée;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Robin Gauthier,

Que le conseil de la Ville de Normandin adopte, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance régulière tenue le 10 avril 2017, tel que déposé à la présente séance.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

150-2017

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE
L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 24-
04-2017, AVEC DISPENSE DE LECTURE :

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil de la Ville de Normandin ont préalablement pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire tenue le 24 avril 2017, et ce, au moins quarante-huit heures avant la tenue de la présente assemblée;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Michel Girard,

Que le conseil de la Ville de Normandin adopte, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 24 avril 2017, tel que déposé à la présente séance.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

151-2017

SUIVI DU PROCÈS-VERBAL :

Aucun.

152-2017

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2016 :

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Lou Darveau,

Que les états financiers pour l'année 2016 soient et sont acceptés tels que déposés, présentés et expliqués.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

153-2017

SOLLICITATIONS,
ADHÉSIONS :

INVITATIONS,

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Lou Darveau,

Que soient autorisées les contributions, subventions ou adhésions suivantes:

Foire commerciale	
Cocktail d'ouverture	167 \$
Alliance Forêt Boréale	
Grande marche forestière (contribution financière)	500 \$
Tournoi de balle de Normandin	
Demandes diverses	valeur de 700 \$
Traversée internationale du lac St-Jean	
Souscription	225 \$
Polyvalente de Normandin	
Gala méritas (bourses d'études)	180 \$
Musique-études	
(Concert: 15 billets)	150 \$
Objectif Cancer 0	
Prêt de matériel	valeur de 745 \$

NOTE: Les demandes des organismes suivants ont été refusées: Société canadienne de la sclérose en plaques (Marche de l'espoir), Société nationale des Québécois du Saguenay-Lac-Saint-Jean (Journée nationale des Patriotes).

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

154-2017

APPROBATION DES COMPTES DU MOIS
DE MARS 2017 :

CONSIDÉRANT que les élu(e)s responsables ont analysé les comptes du mois de mars 2017 et que le tout est conforme aux politiques actuellement en vigueur et inhérentes aux achats et dépenses;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'accepter les comptes du mois de mars 2017 et d'entériner les comptes préautorisés et/ou contractuels, le tout selon les listes remises à tous les élus par le directeur financier de la Ville de Normandin;

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Lou Darveau,

Que le conseil municipal approuve et entérine le paiement des salaires, des allocations de dépenses, des achats ainsi que les comptes contractuels et/ou préautorisés du mois de mars 2017, pour un montant de 792 257,42 \$, le tout tel qu'il apparaît sur les listes préparées en détail et déposées à chacun des membres du conseil de la Ville de Normandin, après avoir été vérifiées par l'élu(e)s mandaté(e)s à cette fin.

REPRODUCTION DU CERTIFICAT DE CRÉDIT
DU DIRECTEUR FINANCIER NUMÉRO 03-2017

Je, soussigné, Gilles Potvin, directeur financier de la Ville de Normandin, certifie que la Ville de Normandin disposait des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus sont autorisées.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

155-2017

DEMANDE D'EMPRUNT TEMPORAIRE DE 1
827 768 \$ EN ATTENTE DU FINANCEMENT
À LONG TERME DU RÈGLEMENT 519-2017 :

CONSIDÉRANT que la Ville de Normandin a adopté le règlement d'emprunt numéro 519-2017;

CONSIDÉRANT que ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 6 avril 2017;

CONSIDÉRANT que la Ville de Normandin doit supporter le paiement des dépenses occasionnées par ce projet via ses liquidités, dans l'attente du financement permanent prévu dans les prochains mois;

CONSIDÉRANT que la Ville de Normandin peut obtenir un emprunt temporaire d'une institution financière relativement à ce règlement;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Lou Darveau,

- a) Que la Ville de Normandin demande un emprunt temporaire auprès de la Caisse populaire Desjardins des Plaines boréales pour un montant maximum de 1 827 768 \$ en attente du financement à long terme du règlement 519-2017;
- b) Que le maire et/ou la directrice générale et greffière et/ou le directeur financier soient autorisés à signer tous les documents inhérents à la réalisation de cette transaction financière.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

156-2017

DÉROGATION MINEURE AU 1050 RUE
SAINT-JOSEPH :

CONSIDÉRANT que la Ville de Normandin a reçu une demande de dérogation mineure, pour la propriété sise au 1050 rue Saint-Joseph, en regard de l'implantation de l'agrandissement projeté;

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

CONSIDÉRANT que l'acceptation de cette demande rendrait permettrait l'implantation de l'agrandissement à 1,23 mètre de la limite latérale gauche et que la somme des marges de reculs soit à 4,35 mètres;

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été produit dans le journal "Nouvelles-Hebdo" le 19 avril dernier, avisant la population que le Conseil municipal statuerait sur ladite demande à la présente séance;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif de l'urbanisme recommande au Conseil de la ville de Normandin d'acquiescer à cette demande;

CONSIDÉRANT qu'aucune personne n'est venue se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande à la présente séance et qu'autoriser la demande ne porte préjudice à aucune autre personne;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Robin Gauthier,

Que la dérogation mineure demandée pour la propriété sise au 1050 rue Saint-Joseph, soit, et est acceptée par le Conseil de ville de Normandin et que soit autorisée, par le fait même, que l'agrandissement projeté soit implanté à 1,23 mètre de la limite latérale gauche et que la somme des marges de reculs soit à 4,35 mètres.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

157-2017

ENTÉRINEMENT DU PROTOCOLE
D'ENTENTE AVEC LA COMMISSION
SCOLAIRE DU PAYS-DES-BLEUETS ET
MANDAT DE SIGNATURE :

CONSIDÉRANT que la Ville de Normandin et la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets reconnaissent les avantages d'une collaboration entre les deux organismes pour une utilisation maximale et rationnelle de leurs équipements, infrastructures, locaux et terrains;

CONSIDÉRANT que la Ville de Normandin et la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets consentent à mettre leurs infrastructures à la disposition de la population et des élèves;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets est propriétaire de locaux, d'un gymnase, d'équipements sportifs, d'un parc-école et d'une bibliothèque;

CONSIDÉRANT que la Ville de Normandin est propriétaire d'un centre sportif, d'un centre communautaire, d'une bibliothèque municipale et d'un parc intergénérationnel;

CONSIDÉRANT que la Ville de Normandin opère un camp de jour pendant la période estivale;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt commun des deux instances de permettre le partage de ces infrastructures scolaires et municipales;

CONSIDÉRANT qu'un protocole d'entente a été rédigé pour établir clairement les modalités d'utilisation commune;

EN CONSÉQUENCE:

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Claudette Cantin,

- a) Que le conseil municipal entérine le document Protocole d'entente entre la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets (école Sainte-Marie) et la Ville de Normandin (2017) et qu'il fasse partie de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit;
- b) Que monsieur Mario Fortin et madame Lyne Groleau, respectivement maire et directrice générale et greffière, sont mandatés à signer, pour et au nom de la Ville de Normandin, les protocoles ci-haut mentionnés.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

158-2017

AUTORISATION DE PASSAGE -
CHALLENGE CYCLISTE DES BLEUETS
DESJARDINS :

CONSIDÉRANT qu'un groupe de cyclistes participera au tour du lac Saint-Jean le 3 septembre prochain, dans le cadre du Challenge cycliste des Bleuets Desjardins;

CONSIDÉRANT que trois pelotons distincts, déterminés par la moyenne de vitesse, passeront dans notre municipalité au cours de cette journée;

CONSIDÉRANT l'exigence du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTQ) d'obtenir une autorisation écrite pour le passage dans le territoire de chacune des municipalités ciblées;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Daniel Boisclair,

Que le conseil de la Ville de Normandin autorise le passage du Challenge cycliste des Bleuets Desjardins le dimanche 3 septembre 2017 via le réseau routier du territoire de la municipalité.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

159-2017

SÉCURITÉ CIVILE - MODIFICATION DE
L'ENTENTE INTERMUNICIPALE
CONSTITUANT LA RÉGIE GEANT :

CONSIDÉRANT la *Loi sur la sécurité civile*, RLRQ, chapitre S-2.3, laquelle a pour objet la protection des personnes et des biens contre les sinistres et investit les municipalités de divers pouvoirs à ce sujet;

CONSIDÉRANT la *Loi sur les compétences municipales*, RLRQ, chapitre C-47.1, dont l'article 4 confère aux municipalités la compétence dans le domaine de la sécurité;

CONSIDÉRANT que la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ, chapitre C-19 permet aux municipalités de conclure une entente avec toute autre municipalité, relativement à tout ou partie d'un domaine de leur compétence;

CONSIDÉRANT qu'il appert être pertinent de conclure une entente intermunicipale relativement à la sécurité civile;

CONSIDÉRANT que la Régie intermunicipale de sécurité incendie GEANT est effective, a pour objet l'exploitation d'un service de sécurité incendie et qu'elle dispose de l'expertise nécessaire en matière de sécurité civile;

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Robin Gauthier,

- a) De négocier, avec les autres municipalités qui y sont parties, la modification de l'entente intermunicipale concernant l'exploitation d'un service de sécurité incendie, signée le 16 mai 2005, et constituant la Régie intermunicipale de sécurité incendie GEANT, afin d'y intégrer, en tout ou partie, la compétence de la Ville en matière de sécurité civile;
- b) De mandater Monsieur Mario Fortin et Madame Lyne Groleau, respectivement maire et directrice générale et greffière à participer auxdites négociations;
- c) Que tout projet d'entente modifiée doit être soumis à ce conseil pour approbation.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

160-2017

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO
523-2017 ET 525-2017 :

Madame la conseillère Claudette Cantin, donne AVIS DE MOTION à l'effet que sera adopté, à une assemblée subséquente, un règlement numéro 523-2017 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage 424-2011 afin de régulariser les usages résidentiels existants des zones C16, C17 et C18 et agrandir la zone H48 à même la zone I21. Une dispense de lecture est également demandée, une copie du projet de règlement ayant été remise à tous les membres du Conseil.

Madame la conseillère Claudette Cantin, donne AVIS DE MOTION à l'effet que sera adopté, à une assemblée subséquente, un règlement numéro 525-2017 ayant pour objet de modifier le plan d'urbanisme 423-2011 afin d'agrandir une aire d'affectation Habitation à même une partie d'une aire d'affectation industrielle. Une dispense de lecture est également demandée, une copie du projet de règlement ayant été remise à tous les membres du Conseil.

161-2017

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT
D'AMENDEMENT 523-2017, MODIFIANT LE
RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 424-
2011 :

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Claudette Cantin,

Que le conseil de la Ville de Normandin adopte le premier projet de règlement d'amendement numéro 523-2017 modifiant le règlement de zonage numéro 424-2011 et ses amendements, afin de régulariser les usages résidentiels existants des zones C16, C17 et C18 et agrandir la zone H48 à même la zone I21, ledit projet faisant partie intégrante de la présente comme ici au long reproduit.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

162-2017

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT
D'AMENDEMENT 525-2017, MODIFIANT LE
PLAN D'URBANISME 423-2011 :

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Claudette Cantin,

Que le conseil de la Ville de Normandin adopte le premier projet de règlement d'amendement numéro 525-2017 modifiant le règlement de plan d'urbanisme numéro 423-2011 afin d'agrandir une aire d'affectation Habitation à même une partie d'une aire d'affectation Industrielle, ledit projet faisant partie intégrante de la présente comme ici au long reproduit.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

163-2017

PROGRAMME RÉHABILITATION DU
RÉSEAU ROUTIER LOCAL (RIRL) - PLAN ET
DEVIS :

CONSIDÉRANT que la Ville de Normandin a pris connaissance des modalités d'application du Volet - Redressement des infrastructures routières locales (RIRL);

CONSIDÉRANT que la Ville de Normandin désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) pour l'élaboration des plans et devis de travaux d'amélioration du réseau routier local de niveaux 1 et 2;

CONSIDÉRANT que les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC de Maria-Chapdelaine a obtenu un avis favorable du MTMDET;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Michel Girard,

Que le conseil de la Ville de Normandin autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire élaborer les plans et devis selon les modalités établies dans le cadre du volet RIRL.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

164-2017

SERVICES PROFESSIONNELS -
RÉFECTION DE LA RUE JULIEN :

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Michel Girard,

- a) Que le conseil adjuge le contrat de fourniture de services professionnels pour l'élaboration des plans et devis pour la réfection de l'avenue Julien au groupe MSH Planification & gestion de projets, au prix déposé de 20 460 \$ (plus taxes), selon les travaux plus amplement décrits à l'offre déposée numéro SI-17_018_NORM, faisant partie intégrante de la présente comme s'il était ici au long reproduit;
- b) Que Monsieur Steeve Mailloux, directeur des travaux publics, soit mandaté à signer les documents nécessaires à l'acceptation de cette offre.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

165-2017

SOUSSIONS - TONTE TERRAINS DE
SPORTS :

CONSIDÉRANT les soumissions reçues:

SOUSSIONNAIRE	PRIX (excluant les taxes)
Les Gazons Martin Bonneau	4 800 \$
Services et Abris J. Cantin	6 500 \$

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Robin Gauthier,

Que le contrat pour la tonte des terrains de sports soit accordé à "Les Gazons Martin Bonneau", au montant de 4 800 \$ plus taxes, par année pour une durée de trois ans, avec ajustement selon l'indice de prix à la consommation pour la deuxième et la troisième année;

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

166-2017

SOUSSIONS - PRÉCHAT DES
ÉQUIPEMENTS DE RÉFRIGÉRATION :

CONSIDÉRANT la seule soumission conforme reçue, de l'entreprise Glen Parks inc. (Trane Chicoutimi) au prix de 365 621 \$ (taxes incluses);

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Lou Darveau,

Que le contrat pour le préachat des équipements de réfrigération de l'aréna dans le cadre de la rénovation du centre sportif, soit accordé à "Glen Parks inc. (Trane Chicoutimi)", au montant de 365 621 \$ taxes incluses, le tout selon les informations apparaissant au document d'appel d'offres déposé le 5 mai 2017;

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

167-2017

SOUSSIONS - CONSTRUCTION
BONIFICATION VÉLOROUTE :

CONSIDÉRANT les soumissions reçues:

SOUSSIONNAIRE	PRIX (excluant les taxes)
F. Boilard inc.	90 337.50 \$
G. Lévesque Terrassement	71 807.50 \$

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Daniel Boisclair,

Que le contrat pour la bonification de la véloroute (construction du tronçon centre-ville) incluant les travaux d'excavation, de remblai, de terrassement, de béton et de pavage soit accordé au plus bas soumissionnaire "G. Lévesque Terrassement", au montant de 71 807.50 \$ plus taxes, le tout selon les informations apparaissant au document d'appel d'offres.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

168-2017

ADOPTION DU PLAN D'INTERVENTION
RÉVISÉ POUR LE RENOUELEMENT DES
CONDUITES D'EAU POTABLE, D'ÉGOUT ET
DES CHAUSSÉES :

CONSIDÉRANT que la Ville de Normandin a pris connaissance du plan révisé;

CONSIDÉRANT que la firme d'ingénierie Norda Stelo inc. a été mandatée par le conseil municipal pour effectuer le Plan d'intervention révisé pour le renouvellement des conduites et des chaussées;

CONSIDÉRANT que le plan d'intervention révisé pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égout et des chaussées doit être soumis au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) pour approbation;

CONSIDÉRANT qu'une résolution du conseil municipal pour l'acceptation du plan d'intervention révisé, déposé par la firme d'ingénierie Norda Stelo inc. est nécessaire pour l'approbation de ce dernier au MAMOT;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Robin Gauthier,

Que le conseil municipal de Normandin confirme par la présente résolution au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire qu'elle accepte le plan d'intervention révisé pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égout et des chaussées déposé par la firme Norda Stelo inc.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

169-2017

RENOUELEMENT DE L'ENTENTE AVEC
LE REFUGE ANIMAL :

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Daniel Boisclair,

- a) Que le conseil municipal de Normandin accepte de renouveler l'entente d'opération de la fourrière municipale avec "Le Refuge animal inc.", du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018, au coût total de 13 308.34 \$ plus taxes, sur lequel est déduit le montant estimé des revenus de licences (8 825 \$) de chien payées par les résidents de Normandin, et le solde (4 483.34 \$), plus les taxes du contrat total, étant payable en deux versements égaux de 3 600.63 \$;
- b) Que monsieur Mario Fortin et madame Lyne Groleau, respectivement maire et directrice générale et greffière de la Ville de Normandin, soient mandatés pour signer tous les documents nécessaires à cette fin.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

170-2017

OFFICIALISATION D'ENGAGEMENTS
D'EMPLOYÉS - POSTES D'EMPLOIS D'ÉTÉ
ÉTUDIANTS ET REMPLAÇANT :

CONSIDÉRANT que des postes ont été ouverts pour des emplois d'été étudiants à la Ville de Normandin;

CONSIDÉRANT que la Chute à l'Ours a besoin de remplaçant à l'occasion;

CONSIDÉRANT que les candidats qui ont été retenus ont tous été reçus en entrevue devant le comité de sélection;

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'entériner les engagements des candidats retenus par le comité du personnel;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Claudette Cantin,

Que le conseil municipal entérine l'engagement des personnes suivantes à titre d'emplois "été étudiant" (temps plein et temps partiel) à la Ville de Normandin ainsi qu'un poste de remplaçant à la Chute à l'Ours, pour les dates d'entrée en poste mentionnées et selon les avantages et salaires prévus à la convention collective des employés municipaux de la Ville de Normandin actuellement en vigueur:

EMPLOYÉ	FONCTION	DÉBUT DE L'EMPLOI
Camille Bouchard-Bourget	Technicienne en loisirs	14 mai 2017
Élizabeth Harvey	Animatrice camp de jour	20 juin 2017
Tommy Ouellet	Animateur camp de jour	20 juin 2017
Samuel Duchesne	Animateur camp de jour	20 juin 2017
Gabrielle Cantin	Préposée à l'accueil CAO	18 juin 2017
Caroline Maltais-Painchaud	Préposée à l'accueil CAO	18 juin 2017
Sam Bergeron	Sauveteur CAO	18 juin 2017
Évelyne Groulx	Sauveteur CAO	18 juin 2017
Julie-Pier Dion	Sauveteur CAO	18 juin 2017
Océane Vallée	Préposée restaurant CAO	18 juin 2017
Dominic Turcotte	Préposé à l'entretien CAO	Remplaçant 11-06-2017

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

171-2017

CORRESPONDANCE :

Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire; OBJET: Acceptation de notre règlement d'emprunt #519-2017 concernant les travaux de rénovation du centre sportif.

Ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports; OBJET: Confirmation d'une aide financière de 95 142 \$ dans le cadre du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports; OBJET: Erratum concernant la date pour la reddition de compte du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports; OBJET: Confirmation d'une aide financière de 14 435 \$, correspondant à une compensation pour l'entretien de 17,35 kilomètres de chemins à double vocation.

Mutuelles des municipalités du Québec OBJET: Lettre confirmant notre part de ristourne d'un montant de 11 131 \$ pour l'exercice financier 2016.

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques; OBJET: Lettre nous informant de la modernisation de la Loi sur la qualité de l'environnement.

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques; OBJET: Nous informe de la performance de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean pour l'année 2016.

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE**

Regroupement Loisirs et Sports Saguenay-Lac-Saint-Jean; OBJET: Nous confirme une aide financière de 2 000 \$ dans le cadre du programme de subvention Achat de matériel hivernal durable 2017.

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques; OBJET: Autorisation pour l'interception et le traitement des eaux usées pour deux secteurs du camping.

172-2017

RAPPORT DES ÉLUS :

Chacune et chacun des élus informent l'assemblée des activités auxquelles elles et ils ont pris part depuis l'assemblée précédente.

173-2017

QUESTIONS DU PUBLIC :

Aucune.

174-2017

**APPUI À BILODEAU CANADA AU
MINISTÈRE DU TOURISME :**

CONSIDÉRANT que BILODEAU Canada est certifié ÉCONOMUSÉE du Pelletier-Bottier et de la taxidermie depuis plus de 9 ans;

CONSIDÉRANT que BILODEAU Canada a décidé de relever un nouveau défi en agrandissant ses infrastructures et ainsi augmenter le nombre de visiteurs annuellement;

CONSIDÉRANT que l'équipe de BILODEAU Canada est la plus grande maison de taxidermie du Québec, dont les réalisations font le tour du monde;

CONSIDÉRANT que Monsieur Mario Bilodeau désire accueillir les visiteurs et leur donner l'occasion de découvrir les méthodes de travail en favorisant la rencontre avec les artisans à l'oeuvre;

CONSIDÉRANT que la mise en valeur de l'étage supérieur du bâtiment principal contribuera à bonifier l'offre touristique en offrant des éléments de nouveautés et en ajoutant un volet expérimental à l'expérience de visite;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Robin Gauthier,

Que la Ville de Normandin appuie la demande de financement de Bilodeau Canada au ministère du Tourisme dans le cadre du programme de soutien aux stratégies de développement touristique.

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

175-2017

**ACHAT D'UN VÉHICULE UTILITAIRE POUR
LA CAO :**

CONSIDÉRANT les soumissions reçus:

FOURNISSEUR	VÉHICULE	COÛT (plus taxes)
Équipement et pièces JCL inc.	Kubota RTV 1100	23 801.01 \$
Maltais et Ouellet	John Deere Gator HPX	24 688.18 \$

CONSIDÉRANT que l'achat du véhicule utilitaire sera conditionnel à l'acceptation du projet au Fonds de développement territorial et des ressources;

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Robin Gauthier,

Que le conseil municipal de Normandin autorise l'achat d'un véhicule utilitaire Kubota RTV 1100 du fournisseur Équipements et pièces JCL inc. au coût de 23 801.01 \$ plus taxes, conditionnellement à l'acceptation du projet au Fonds de développement territorial et des ressources.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

176-2017

FÉLICITATIONS - PRINTEMPS EN
MUSIQUE :

Sur proposition de madame la conseillère Marie-Lou Darveau, que des félicitations soient transmises à M. Bernard Sénéchal et ses élèves pour la qualité exceptionnelle de leur performance lors de l'événement *Printemps en musique* à la Polyvalente de Normandin.

177-2017

PROCHAINE ASSEMBLÉE PUBLIQUE LE 12-
06-2017 :

178-2017

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Robin Gauthier,

Que la séance soit levée à 21 heures 38.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Mario Fortin, maire

Lyne Groleau
Directrice générale et greffière